



L'instance principale entre les congrès, soit le conseil fédéral, réunit les délégations de tous les syndicats affiliés en vue d'établir les positions de la fédération sur des enjeux communs. La CSN, dotée d'une équipe de recherche, appuie la fédération dans ces travaux et nous permet de disposer de ressources nécessaires à la préparation de ces dossiers et à la représentation sur ceux-ci.

De plus, la FNEEQ a mis sur pied un comité dont les travaux portent essentiellement sur la précarité, en appui à un combat sans relâche pour stabiliser l'emploi et soutenir le personnel précaire dans les cégeps et dans les universités où elle représente la grande majorité des chargées et chargés de cours. Des améliorations notables ont été obtenues à ce chapitre lors de chacune des négociations, dans les cégeps comme dans les universités.

Assurances et cotisations

Un mot sur les cotisations et les assurances. La cotisation versée par les syndicats affiliés à la FNEEQ est de 0,50 % de la masse salariale, celle versée à la CSN est de 0,72 % excluant les primes et le temps supplémentaire et celle au conseil central est de 0,06 %. Concernant la CSN, il est important de signaler qu'elle apporte une aide particulière aux syndicats provinciaux comme le SPEQ en leur remettant environ le quart des cotisations

payées pour leur permettre de disposer de moyens nécessaires à un bon fonctionnement démocratique. Par ailleurs, les services et les nombreux remboursements aux syndicats sont à prendre en compte dans l'appréciation de la cotisation, qui est une somme soustraite au revenu imposable. En outre, aucune hausse n'est envisagée pour les prochaines années. Enfin, mentionnons qu'un congé de cotisation d'une durée de six mois est prévu à la FNEEQ et au conseil central pour les syndicats nouvellement affiliés.

La FNEEQ est seule signataire d'un contrat d'assurance collective avec La Capitale. La structure de ce contrat présente les avantages habituels d'un grand groupe avec des primes moins coûteuses. En cas de changement d'affiliation, la couverture d'assurance se fera sans interruption pour les enseignantes et les enseignants du SPEQ.

Le SPEQ et la FNEEQ, une histoire commune

En terminant, nous voulons revenir sur certains aspects de notre histoire respective, en nous rappelant que le SPEQ était partie prenante de l'idée fondatrice de la FNEEQ (Fédération nationale des enseignants québécois) en 1969. Alors que le mouvement de modernisation de la société québécoise amenait la création des cégeps et la transformation de nombreux établissements d'enseignement privé en collèges publics (cégeps), les membres du SPEQ ont contribué de manière importante à la constitution de la FNEEQ.

Quelques années plus tard, des composantes du SPEQ n'ayant pas été amenées à participer à la mise en place des cégeps ont décidé de quitter la FNEEQ, à cause des difficultés à

se tailler une place parmi les anciennes sections des établissements occupant le devant de la scène dans l'enseignement postsecondaire public.

Aujourd'hui, la composition de la FNEEQ a beaucoup évolué. Elle s'est agrandie à plus de 8000 chargées et chargés de cours dans les universités et à 2000 enseignantes et enseignants d'établissements privés. La mise en place de regroupements indépendants a permis à la FNEEQ de développer un équilibre respectueux des dynamiques de chaque groupe, tout en protégeant un espace important autour d'enjeux communs. Des réalités enseignantes différentes peuvent ainsi coexister dans une même fédération, chaque secteur disposant de son propre fonctionnement et, à l'instar des principes basés sur l'autonomie, de sa propre dynamique, tout en participant au développement et à la mise en œuvre de positions et d'actions communes.

Nous croyons que l'exercice actuel de réflexion au sein du SPEQ est une occasion unique de renforcer la cohésion syndicale en enseignement supérieur. Nous vous invitons à faire ce choix qui permettra au SPEQ de joindre les rangs de la FNEEQ, d'y occuper une place à sa mesure, tout en permettant à ses membres de bénéficier des avantages d'une grande organisation syndicale enseignante. ■



Les enjeux d'une affiliation à la FNEEQ et à la CSN

Lettre au Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ)



Montréal, le 28 septembre 2007

Bonjour,

Nous tenons d'abord à vous saluer et à saluer également la décision des déléguées et délégués au dernier congrès du SPEQ à l'effet d'entreprendre une réflexion sur l'intérêt, pour votre organisation, de s'affilier à une fédération syndicale enseignante du collégial. Dans ce cadre, nous voulons ici présenter brièvement notre perspective syndicale, pour faire valoir l'avantage que peut représenter une affiliation à la FNEEQ et à la CSN.

Un débat sur le regroupement des forces syndicales en enseignement

La FNEEQ représente actuellement le plus large regroupement syndical d'enseignantes et d'enseignants de cégeps et, plus largement, de l'enseignement supérieur. Nous avons développé une pratique syndicale centrée sur le service aux membres, dans le respect des particularités de différents niveaux d'enseignement. Nous sommes de

ceux qui croient que le morcellement dessert le mouvement syndical et, dans cette perspective, nous cherchons à offrir un cadre unitaire qui permette aux différents syndicats de mieux exercer leur mandat de représentation sur le plan des intérêts professionnels de leurs membres, tout en participant activement aux débats et aux actions d'une centrale multisectorielle très impliquée dans le devenir de la société québécoise.



Qui sommes-nous ? Quelle vision du syndicalisme portons-nous ?

Depuis sa fondation en 1969, la structure de la FNEEQ a beaucoup changé. Celle-ci représente maintenant près de 25 000 membres, regroupés dans 36 syndicats au collégial, 30 syndicats d'établissements d'enseignement privé, 9 syndicats de chargées et chargés de cours d'universités ainsi que des syndicats représentant les maîtres de langue de l'Université Laval, les tutrices et les tuteurs de la TÉLUQ et les étudiantes et étudiants diplômés salariés de l'Université McGill. La FNEEQ constitue l'organisation syndicale la plus représentative en enseignement supérieur et dispose en conséquence de l'expertise la plus étendue en ce domaine.

La FNEEQ a toujours cherché à faire reconnaître les caractéristiques propres de l'enseignement collégial et ce, au premier chef, sur le plan de la rémunération, qui constitue un point majeur dans la fonction de représentation d'une fédération syndicale. Nous avons obtenu du gou-

Document présenté aux membres du *Comité d'étude sur l'affiliation* du SPEQ par la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

www.fneeq.qc.ca

www.csn.qc.ca

vernement du Québec la reconnaissance du fait que le personnel enseignant du collégial constitue une catégorie d'emploi relevant de l'enseignement supérieur. C'est dans cette foulée qu'en décembre 2002, la FNEEQ concluait une entente confirmant cette appartenance à l'enseignement supérieur, obtenant du même coup une structure salariale bonifiée à laquelle les membres ont accès depuis 2003. C'est ce qui explique que la différence entre les échelles actuelles du SPEQ et celles des enseignantes et enseignants de la FNEEQ représente plusieurs milliers de dollars à nombre d'échelons.

La défense et la promotion des intérêts du personnel enseignant ainsi que la reconnaissance des caractéristiques propres de l'enseignement supérieur constituent ainsi notre mission première. Mais la vision du syndicalisme que mettent en avant la FNEEQ et la CSN est aussi basée sur l'engagement social, ce qui est différent de l'action politique partisane.

Des syndicats autonomes

Le principe fondamental, à la base de la philosophie de la CSN et de la FNEEQ, est celui de l'autonomie des syndicats. Ce qui signifie que dans nos rangs, le SPEQ demeurerait un syndicat pleinement autonome, doté d'instances et de règles qui lui sont propres.

Un tel principe de fonctionnement fait en sorte que la conduite des négociations entourant la convention collective relève principalement du syndicat, de ses instances et de sa direction politique. Ce contexte s'apparente à celui des syndicats locaux face à un employeur unique. Les avantages de l'affiliation du SPEQ à la FNEEQ et à la CSN résident, dans ce contexte, dans l'appui sur les plans politique et technique, dans l'expertise professionnelle et dans la solidarité syndicale.

Entre autres éléments, nous croyons que la formation est au cœur de l'exercice de l'autonomie des syndicats. La FNEEQ et la CSN assument d'importantes responsabilités en cette matière en offrant aux membres des syndicats de nombreuses formations sur tous les aspects de la vie d'un syndicat, de son rôle et de son mandat.

Une vision syndicale basée sur la solidarité

Cette approche, basée sur le respect de l'autonomie, se réalise aussi dans une perspective de solidarité sur tous les plans, qui fait des alliances les plus larges un élément stratégique de taille. L'expression la plus importante de cette solidarité s'incarne dans l'affiliation à une confédération

enracinée dans l'ensemble des secteurs économiques de la société québécoise. Cette affiliation offre aux enseignantes et aux enseignants un forum important de solidarité et d'influence dans toute la société, la CSN regroupant le plus grand nombre de salariés dans le secteur public. Elle permet ainsi à quelques centaines de syndicats, dont les conditions de travail sont établies finalement par des mandats en provenance du Conseil du trésor, de bénéficier d'un rapport de force sans égal au Québec.



Une affiliation à la FNEEQ et à la CSN permettrait au SPEQ d'être partie prenante des discussions entourant les enjeux communs dans le secteur public. Les quatre fédérations qui sont présentes dans les secteurs public et parapublic unissent leurs forces tant sur le plan stratégique que sur ceux de l'information et de la mobilisation. L'affiliation du SPEQ conduirait à une discussion organisationnelle au sein de la FNEEQ pour associer

les représentantes et les représentants du SPEQ aux mandats que la fédération fait valoir au sein du comité de coordination de la CSN pour les négociations dans le secteur public. À ce titre, la CSN offre aux groupes concernés d'importants moyens sur les plans de la négociation et de la mobilisation, tout en

laissant aux syndicats le soin de convenir des dispositions sectorielles qui les concernent. Le Conseil du trésor dirige toutes les équipes patronales de négociation. Il importe donc de s'unir dans une organisation capable de s'appuyer sur la majorité des salariés du secteur public pour faire face aux pressions accrues de l'État sur les différents secteurs en négociation.

Mais la vision de la solidarité, à la FNEEQ comme à la CSN, ne se limite pas à la question de la négociation. Elle s'étend aussi aux questions plus générales pouvant interpeller un secteur d'activité, en appui à des alliances sectorielles ou intersyndicales. La présence de la FNEEQ et l'appui de la CSN à la Coalition-cégeps ont été cruciaux pour le succès de la mobilisation qui a réussi à freiner le gouvernement Charest, au printemps 2004, dans sa tentative de remise en question des cégeps. Mentionnons

aussi que la FNEEQ est affiliée à l'Internationale de l'Éducation, qui regroupe plus de 30 millions d'enseignantes et d'enseignants à travers le monde.

Les enseignantes et les enseignants, forces vives de la FNEEQ

Dans le droit fil de ses principes d'autonomie syndicale, la FNEEQ valorise l'implication du personnel enseignant dans toutes les instances. Les délégations syndicales sont constituées de représentantes et de représentants élus par les assemblées syndicales. À leur tour, ces délégués nomment des personnes enseignantes au comité exécutif, au bureau fédéral et à tous les postes des comités fédéraux. Toutes les fonctions politiques et militantes de la FNEEQ sont donc confiées à des enseignantes et à des enseignants.

Le personnel salarié : un appui professionnel de premier ordre aux syndicats

Le personnel salarié de la FNEEQ est composé de huit personnes conseillères syndicales affectées à temps complet au service des syndicats de la fédération. Deux d'entre elles sont établies à Québec. Parmi ce personnel conseil de la fédération, on retrouve trois personnes avocates, dont une est spécialiste des questions de retraite et d'assurances. Il en va de même de la CSN, qui dispose d'un important service juridique, d'un service de recherche, d'une structure régionale d'appui et d'un service de soutien à la mobilisation. Les personnes salariées oeuvrant dans ces différents services sont des professionnelles et des professionnels, dotés de formations en relations de travail et en droit. Elles sont en appui aux syndicats, entre autres choses, pour les dossiers de relations de travail, le dépôt et la défense des griefs, les recours devant les tribunaux administratifs et, de façon plus large,

pour l'ensemble des relations de travail dans chacun des syndicats.

De façon régulière, des sessions de formation pour les syndicats sont organisées par des membres de cette équipe. On y traite de l'application de la convention collective, du financement de l'enseignement, du harcèlement et de la violence en milieu de travail, de griefs, des principes de négociation, de la santé et la sécurité au travail, etc.

La FNEEQ développe ainsi un service centré sur les besoins des syndicats. Chaque syndicat est en lien étroit avec la personne conseillère qui lui est désignée, ce qui permet



d'ajuster les conseils aux pratiques locales et d'être ainsi plus efficace en ce qui concerne la défense des droits des membres.

Il est nécessaire de recourir au service juridique de la CSN dans certains cas, plus particulièrement lorsque les recours doivent être déposés à des tribunaux supérieurs. Ce service, qui dispose d'experts en relations de travail, défend notamment les dossiers de contestation des lois qui portent gravement atteinte aux droits des syndiqués auprès des tribunaux québécois comme auprès du Bureau international du travail (BIT). C'est le cas actuellement pour la bataille contre la loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (loi 43).

Le BIT a d'ailleurs condamné récemment la conduite du gouvernement Charest au cours de la dernière phase de négociation.

À cet égard, mentionnons que la FNEEQ s'engage à défendre tous les griefs, anciens et nouveaux, logés à partir de la convention qui s'applique à votre syndicat. Elle assumera tous les frais de représentation associés aux griefs ou à toute autre intervention nécessaire à la protection des intérêts du syndicat et de ses membres.

Enfin, rappelons que le personnel salarié de la CSN est présent sur l'ensemble du territoire québécois,

et capable partout de soutenir la mobilisation des membres selon les décisions des syndicats.

Éducation, pédagogie et précarité

Les préoccupations de la FNEEQ en éducation sont aussi d'ordre pédagogique. Soucieuse du sort de la condition enseignante et de la qualité des enseignements, la fédération entretient une réflexion continue sur l'évolution du système éducatif québécois et sur ses enjeux. Le Comité école et société prépare les mémoires et documents de réflexion sur les dossiers qui nous interpellent : défense de la formation générale, modifications au RREC, réforme au secondaire.